

SYNTHÈSE DU PROJET DE BUDGET 2013

SAINT-JOSSE-TEN-NOODE



SAINT-JOSSE
SINT-JOOST

SYNTHESE DU PROJET DE BUDGET POUR 2013

PREAMBULE

Le projet de budget pour l'exercice 2013 a été établi conformément à la circulaire ministérielle de l'Exécutif de la Région de Bruxelles-Capitale du 10 août 2012 relative à l'élaboration des budgets communaux de l'exercice 2013 et ses compléments apportés le 07 janvier 2013, ainsi qu'à la circulaire régionale du 19 février relative à la note d'orientation et au plan de gestion prévu par l'article 242 bis de la Nouvelle Loi Communale et la directive européenne 2011/85.

Le budget 2013 tient également compte de deux importantes ordonnances régionales, hormis les remarques formulées dans l'avis de la commission visée à l'article 12 de l'Arrêté Royal du 02 août 1990 portant le règlement général de la nouvelle comptabilité communale se trouvant dans les annexes du présent budget :

- ordonnance du 19 juillet 2007 visant à améliorer la situation budgétaire des communes de la Région de Bruxelles-Capitale ;
- ordonnance du 19 juillet 2007 visant à associer les communes dans le développement économique de la Région de Bruxelles-Capitale.

Pour rappel, le budget ordinaire se compose d'un budget fonctionnel et d'un budget économique.

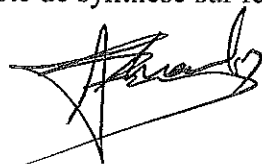
Le budget fonctionnel propose une présentation plutôt axée sur les fonctions du budget (administration, enseignement primaire et maternel, aide sociale, logement, etc.).

Le budget économique propose quant à lui une présentation uniquement axée sur la nature économique des recettes et dépenses, donc sans une distinction fonctionnelle. Ainsi lorsque vous consultez le code 111/01 "traitements du personnel communal" dans le budget économique, le montant renseigné correspond au montant total de ce type de dépenses à travers toutes les fonctions du budget.

Le budget extraordinaire quant à lui se présente toujours suivant l'ancienne présentation.

Le projet de budget 2013 se clôture à l'ordinaire par un déficit de 2.046.714,35 € à l'exercice propre et par un boni de 8.901.845,45 € aux exercices cumulés.

Le résultat de notre budget communal ordinaire 2013 respecte donc le plan 2013-2015 relatif au plan de gestion prévu par l'article 242 bis de la Nouvelle Loi Communale, à la directive européenne 2011/85 et à l'ordonnance régionale du 19 juillet 2007 visant l'amélioration budgétaire des communes.



I. BUDGET ORDINAIRE

Afin de respecter au mieux la circulaire ministérielle de l'Exécutif de la Région de Bruxelles-Capitale du 10 août 2012 relative à l'élaboration des budgets communaux de l'exercice 2013 et ses compléments apportés le 07 janvier 2013, le projet de budget ordinaire 2013 se base sur le compte de l'exercice 2011, tout en tenant compte des demandes inéluctables et incompressibles des services parvenues au Département des Finances, et ce afin de préserver le bon fonctionnement des activités communales notamment dans son aspect social, en tenant compte de l'évolution croissante de son essor démographique.

Cependant, une série de restrictions budgétaires y furent opérées afin que son résultat puisse un maximum se rapprocher du plan 2013-2015 relatif au plan de gestion prévu par l'article 242 bis de la Nouvelle Loi Communale, à la directive européenne 2011/85 et à l'ordonnance régionale du 19 juillet 2007 visant l'amélioration budgétaire des communes

Dans le contexte financier difficile dans lequel les communes évoluent, le Collège s'inscrira dans une démarche de collaboration avec l'autorité de tutelle en respectant les exigences régionales en matière de contrôle des dépenses. Le Collège ne souhaite pas faire peser la rigueur budgétaire sur le contribuable tennodois, mais opte davantage pour la poursuite de ses efforts visant à maîtriser les dépenses.

Ainsi, le Collège a pris la décision de limiter l'ensemble de ses dépenses et c'est au prix d'efforts considérables que nous sommes parvenus à maîtriser nos dépenses et que nous limitons notre déficit budgétaire ordinaire 2013 à 2.046.714 €.

Le Collège n'envisage pas de supprimer des services à la population, mais demandera à tous les services et partenaires de s'imposer une discipline budgétaire stricte. La tutelle régionale imposant cette rigueur budgétaire.

Il en sera de même pour les structures dépendant d'une manière ou d'une autre de la commune (exemple : Régie de la Rénovation Urbaine).

Enfin, le Collège s'évertuera à maîtriser les dépenses en effectuant des contrôles budgétaires réguliers, en gérant de manière efficace le patrimoine communal notamment en menant une politique de rationalisation des biens communaux et en diminuant la facture énergétique des bâtiments communaux.

Quant aux recettes ordinaires 2013, elles ont été établies en fonction des différentes circulaires régionales. Notons aussi que pour récupérer certaines recettes non négligeables, nous avons mis en place un groupe de travail chargé de rendre plus efficace la récupération de l'ensemble de nos créances. Citons par exemple les montants dus par les gérants du Parking Scailquin et du Parking Traversière, les recettes horodateurs, etc...

Ci-dessous vous trouverez l'état des grandes subdivisions du budget 2013 par rapport à la dernière modification budgétaire de l'exercice 2012 (la numérotation des titres correspond aux paragraphes explicatifs qui suivent ces tableaux).

	Budget modifié 2012 Gewijz. Begroting 2012	Projet budget 2013 Begrotingsontwerp 2013	Différence
Recettes			
1. Prestations	5.425.333,00	6.466.796,05	1.041.463,05
2. Transferts	67.351.758,42	70.298.407,39	2.946.648,97
3. Dette	1.909.643,00	1.866.697,53	-42.945,47
Total	74.686.734,42	78.631.900,97	3.945.166,55
Dépenses			
4. Personnel	34.616.003,00	38.386.800,00	3.770.797,00
5. Fonctionnement	8.894.233,00	8.866.101,00	-28.132,00
6. Transferts	24.477.568,40	25.320.825,54	843.257,14
7. Dette	7.777.949,65	8.104.888,78	326.939,13
Total	75.765.754,05	80.678.615,32	4.912.861,27
Solde ex. propre	-1.079.019,63	-2.046.714,35	-967.694,72
Ex. antérieurs	12.486.468,05	10.948.559,80	
Prélèvements	0,00	0,00	
Résultats cumulés	11.407.448,42	8.901.845,45	

En annexe vous trouverez également ces tableaux sous forme de graphiques.

RECETTES

1. Prestations

montant : 6.466.796,05 € soit 8,22 % du total des recettes ordinaires

Ce chapitre présente, par rapport à la dernière situation de l'exercice budgétaire 2012, une augmentation de 1.041.463,05 €.

Ceci provient essentiellement de la récupération des recettes liées aux Parkings Scailquin et Traversière, à la majoration de la recette des redevances en voiries pour le gaz et l'électricité, aux recettes liées à la salle de sport Liedts et aux recettes liées à la nouvelle crèche.

Notons aussi la recette relative à la récupération des consommations énergétiques de la Zone de Police dans nos bâtiments et l'augmentation des recettes relatives au logement et bâtiments communaux (revues vers le haut, en fonction de l'élargissement du parc immobilier).

2. Transferts

montant : 70.298.407,39 € soit 89,40 % du total des recettes ordinaires

Ce poste des recettes augmente de 2.946.648,97 € par rapport à la dernière modification budgétaire de l'exercice budgétaire 2012.

Malgré la diminution de la recette liée à l'intervention régionale dans le cadre du dossier d'amélioration de la situation budgétaire des Communes, budgétisée à 50 % conformément aux compléments apportés le 7 janvier 2013 de la circulaire relative à l'élaboration des budgets communaux de 2013 du 10 août 2012, et malgré la diminution de la budgétisation des recettes horodateurs (car en partie régularisées en 2012) cette hausse importante peut se résumer par :

- l'augmentation des recettes liées aux subsides pour le personnel contractuel subsidié (contrats ACS), aux prévisions de recettes de contributions de l'Autorité supérieure dans les frais de personnel (en fonction des compléments à la circulaire sur l'élaboration du budget 2013 citée supra) et aux augmentations barémiques, avec les dépenses y afférentes pour le personnel enseignant ;
- l'indexation de certaines dotations régionales conformément aux circulaires précitées, qui représente un montant assez important ;

- l'augmentation des recettes liées à certaines taxes comme la taxe sur la délivrance des documents administratifs (recettes bingos, recettes passeports et cartes électroniques avec dépenses en contrepartie, etc..) la taxe sur les pylônes et antennes-relais (en fonction de la motivation des règlements de taxes et de la recette reprise sur le compte 2011), la taxe sur les surfaces de bureaux ou encore les prévisions IPP et PRI (voir annexes)
- l'augmentation des recettes liées aux amendes administratives ;
- la recette à prévoir pour le personnel RRU pris directement en charge par la Commune.

3. Dette

montant : 1.866.697,53 € soit 2,37 % du total des recettes ordinaires

Ce département présente une diminution de 42.945,47 € par rapport à la dernière modification budgétaire de l'exercice budgétaire 2012.

Cette évolution s'explique d'une part par la diminution de la prévision des recettes liées aux intérêts créditeurs sur les comptes financiers, axés sur le compte 2011 puisque la trésorerie diminue de plus en plus et que les taux ne font que baisser, et d'autre part par l'augmentation de la recette liée aux dividendes Hydrobru de par le résultat dégagé par leur compte 2012 en plus du montant minimum compensatoire garanti.

La perte des dividendes Dexia ne fait que confirmer la diminution des recettes de dette dans nos prévisions budgétaires depuis 2012.

DEPENSES

4. Personnel

montant : 38.386.800,00 € soit 47,58 % du total des dépenses ordinaires

Ce poste du budget présente une augmentation importante d'un montant de 3.770.797,00 € par rapport à la dernière modification budgétaire de l'exercice budgétaire 2012.

Les prévisions de ces dépenses ont été calculées conformément aux directives de la circulaire du 10 août 2012 concernant l'élaboration des budgets communaux pour 2013, ainsi que ses compléments apportés le 7 janvier 2013.

La forte augmentation de ces dépenses s'explique par la prévision des dépenses liées au fonds de pension, qui a fait l'objet d'une écriture comptable spécifique dans le budget communal 2012. Ainsi, tout en tenant compte des manquements de données financiers, nous avons estimé une dépense axée sur la dépense réelle du compte 2011, aussi bien pour l'Administration et le CPAS que pour les mandataires. Tout en restant prévoyant, nous savons aussi que les dépenses liées au fonds de pension diminueront vu que la Zone de Police prendra elle-même en charge ses propres dossiers relatifs à ses pensionnés.

5. Fonctionnement

montant : 8.866.101 € soit 10,99 % du total des dépenses ordinaires

Les dépenses de fonctionnement ont été limitées au strict minimum et estimées en fonction des dépenses réelles de l'exercice 2011.

Ce poste présente même une légère diminution de 28.132,00 € par rapport à la dernière modification budgétaire de l'exercice budgétaire 2012.

Malgré les augmentations des frais énergétiques et des coûts généraux en matière de dépenses en fonctionnement, c'est au prix d'efforts considérables que nous avons réussi à stabiliser nos prévisions budgétaires 2013 au même seuil que notre dernière modification budgétaire 2012. Comme dit précédemment, le Collège s'évertuera à maîtriser les dépenses en effectuant des contrôles budgétaires réguliers, en gérant de manière efficace le patrimoine communal notamment en menant une politique de rationalisation des biens communaux et en diminuant la facture énergétique des bâtiments communaux

En tenant compte de ces éléments, nous constatons des variations arithmétiques à travers tout le budget que nous pouvons résumer de la façon suivante :

+ 3.159 €	pour les frais d'honoraires
- 123.343 €	pour les frais administratifs
- 56.822 €	pour les frais techniques
+ 109.040 €	pour les frais aux bâtiments
+ 10.714 €	pour les frais pour les véhicules
+ 29.120 €	pour les frais divers.

6. Transferts

montant : 25.320.825,54 € soit 31,38 % du total des dépenses ordinaires

Ce chapitre propose un accroissement de 843.257,14 € par rapport à la dernière modification budgétaire de l'exercice budgétaire 2012.

Certaines dépenses de transferts trouvent leurs montants budgétés en recettes équivalentes (voir supra). De plus, nous ne budgétisons pas la dépense exceptionnelle de 2012 liée à la régularisation financière de l'asbl Familietehuis.

Cependant, l'accroissement des dépenses de transferts, bien que maîtrisé, s'explique essentiellement par l'augmentation annuelle considérable de la dotation communale à verser à la Zone de police et au CPAS,

Malgré la volonté du Collège de tendre vers un équilibre budgétaire conformément à l'article 252 de la NLC, le budget communal ordinaire 2013 se trouve en déficit essentiellement en raison de l'augmentation annuelle des dotations à verser à la Zone de Police et au CPAS.

Le Collège compte conscientiser les différents niveaux de pouvoirs (Fédéral, Régional et Gouverneur) aux difficultés rencontrées par les Communes à maintenir l'équilibre budgétaire alors qu'elles sont confrontées à une explosion des montants réclamés par les Zones de Polices et CPAS.

Sans ces éléments, et en budgétisant l'ensemble de la recette relative à la dotation régionale visant l'amélioration de la situation budgétaire, nous aurions pu être en équilibre budgétaire pour notre budget communal ordinaire de l'exercice 2013.

Voici un tableau récapitulatif des éléments expliqués supra :

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Zone Police	7.702.739,00 €	8.671.172,00 €	9.022.063,00 €	10.104.711,00 €	10.913.088,00 €	11.661.786,00 €
CPAS	8.600.713,00 €	9.302.998,00 €	10.352.274,00 €	10.859.056,00 €	10.384.050,00 €	11.024.630,00 €

7. Dette

montant : 8.104.888,78 € soit 10,05 % du total des dépenses ordinaires

Cette dernière rubrique du budget communal ordinaire présente quant à elle une augmentation de 326.939,13 € par rapport à la dernière modification budgétaire de l'exercice budgétaire 2012.

Elle provient de l'évolution des charges de nos emprunts vis-à-vis de Belfius Banque et Fortis Banque.

Cette augmentation est également expliquée par l'évolution de la dette cumulée en plus du programme extraordinaire 2013, bien que le total des dépenses d'emprunts extraordinaires 2013 (25.180.867 €) est moins élevé que la dernière situation budgétaire 2012 (26.277.003 €).

Les calculs des montants à reprendre en charges de dettes pour les nouveaux emprunts dans le projet de budget 2013 ne tiennent compte que de 2 mois d'emprunts.

II. BUDGET EXTRAORDINAIRE

Le budget des dépenses extraordinaires proposé par le Collège (voir programme dans les "Annexes" du budget 2013) s'élève à 37.058.304 € (contre 41.085.303 € au budget initial de l'exercice budgétaire 2012 et 42.009.727,97 à la dernière modification budgétaire de l'exercice 2012).

Dans son projet de budget extraordinaire 2013 et dans le cadre d'une politique de rationalisation des biens communaux, le Collège a pour objectif de rencontrer les défis liés à l'essor démographique de notre Commune. Nous sommes en effet passés de 22.000 à 28.000 habitants. Pour atteindre cet objectif, la Commune entend, d'une part, acquérir un nouveau bâtiment communal adapté aux besoins de la population et d'autre part, vendre toute une série de biens qui occasionnent des charges importantes sur le budget de la Commune. Cette même acquisition a fait l'objet du dossier de candidature FRBRTC 2013-2014, où un financement de 2.858.942 € pourrait nous être accordé par la Région. Le solde sera financé par le biais d'un emprunt.

De plus, tout comme pour les budgets extraordinaires des années précédentes, nous avons conservé une estimation de dépense chiffrée à 4.370.000 € pour l'acquisition d'immeubles, dans lequel viendra se greffer le projet d'agrandissement de l'école néerlandophone, subsidié à concurrence de 1.400.000 €.

Aussi, le projet de budget extraordinaire 2013 prévoit un ensemble de recettes exceptionnelles liées à la vente de plusieurs bâtiments communaux pour un montant budgétisé à 5.485.000 € (Bâtiment Prévention rue Brialmont 23 : vente estimée à 1.350.000 €, Justice de Paix rue Méridien 29 : vente estimée à 2.025.000 €, Bâtiment rue Wauwermans 11: vente estimée à 980.000 €, Bâtiment Mission Locale rue de l'Union 29-31 : vente estimée à 1.130.000 €) en plus des ventes des Salles Pyramides, des emplacements de parkings place Rogier et du rachat de l'Atrium (accès intermodal métro) par la Région budgétisées à 6.670.000 € et de la récupération de la TVA sur des factures d'aménagements du gros œuvre des Pyramides et des différents frais d'études exposés pour la reconfiguration de la copropriété pour 1.137.800 €.

Ces opérations immobilières permettront de réaliser une série d'économie d'échelle et participeront à l'effort budgétaire. Ces ventes sont également budgétisées dans notre projet de budget extraordinaire 2013.

A court ou moyen terme, les recettes provenant de ces recettes extraordinaires seront principalement affectées au fonds de réserve extraordinaire et au fond des pensions.

Nous pouvons d'ores et déjà espérer que l'impact de ces opérations productives pourra avoir des conséquences bénéfiques majeures sur les prochains budgets communaux ordinaires, notamment en matière de dépenses de personnel et en matière de dépenses de fonctionnement (rationalisation des dépenses énergétiques).

Le projet de budget 2013 extraordinaire se clôture par un boni de 13.212.400,00 € à l'exercice propre et par un boni de 15.654.782,91 € aux exercices cumulés.

RECETTES

Le budget des recettes extraordinaire se répartit comme suit :

1°) par des subsides pour un montant de 10.137.437 € (plan triennal, divers contrats avec les autorités supérieures et apports extraordinaires d'un particulier);

2°) par la formule de l'emprunt pour un montant de 25.180.867 € ;

3°) par des recettes exceptionnelles « pures » de 12.155.000 € (voir supra)

4°) par une recette « pure » de 1.137.800 € relative à la récupération de la Tva sur la vente des Salles Pyramides.

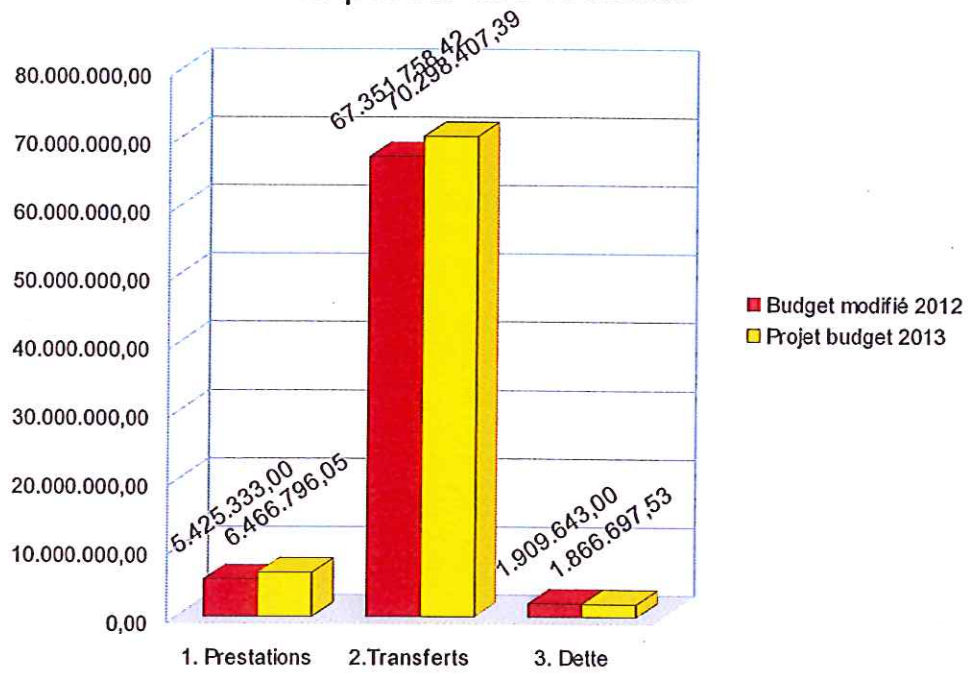
DEPENSES

Nous comptabilisons un montant total de 36.479.720 € d'investissements dans le budget extraordinaire 2013, dont les plus importants sont les suivants :

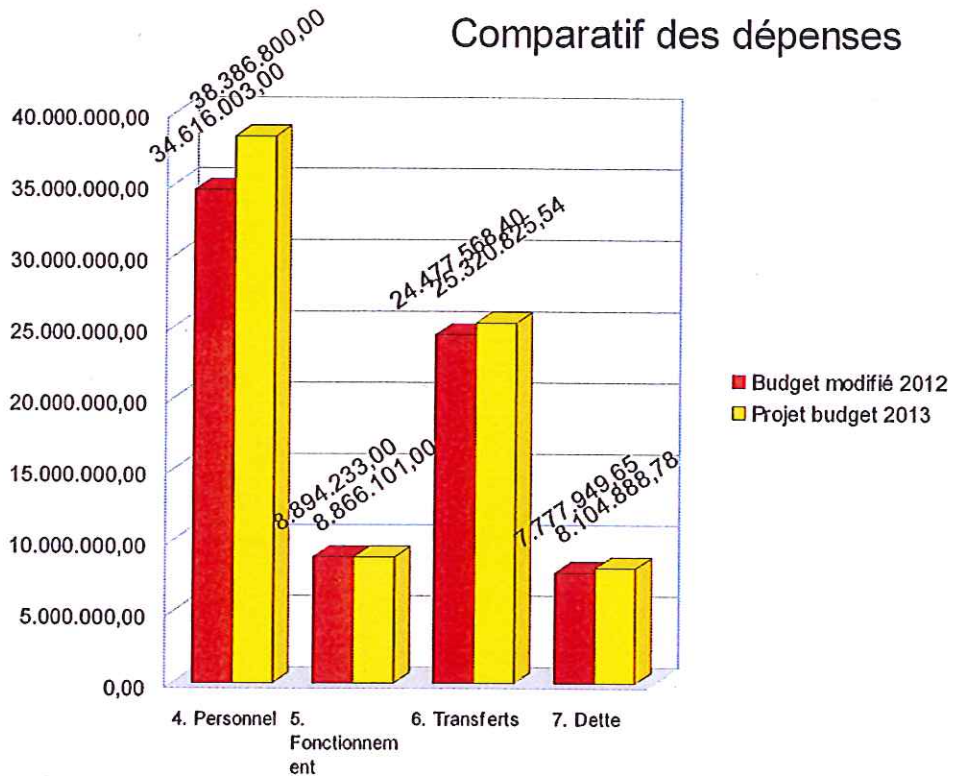
• Achat d'immeubles :	12.370.000 €
• Maison communale et Pouvoir communal :	136.750 €
• Patrimoine privé :	2.460.000 €
• Huissiers et téléphonie :	255.500 €
• Justice de Paix :	290.000 €
• Voirie :	6.890.000 €
• Parking Scailquin :	110.000 €
• Enseignement FR (hors Lycée) :	2.562.400 €
• Enseignement NL :	236.850 €
• Lycée :	1.158.000 €
• Vacances-Jeunes-Pêtre :	1.946.500 €
• Maisons des enfants :	1.125.500 €
• Sports :	390.000 €
• Bains de St-Josse :	650.000 €
• Stade Pêtre :	768.500 €
• Parcs et Plantations :	200.000 €
• Hôtel Charlier :	225.200 €
• Crèches FR et NL :	512.000 €
• Propreté publique, enlèvement et traitements des immondices :	709.500 €
• Cimetière communal :	390.000 €
• Logement :	1.631.250 €.

ANNEXES “GRAPHIQUES”

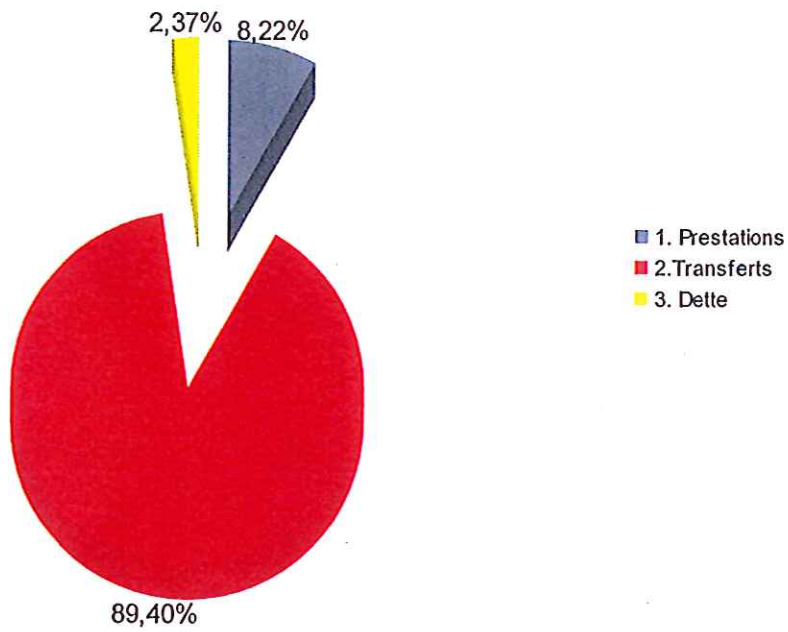
Comparatif des recettes



Comparatif des dépenses



Pourcentages des recettes 2013



Pourcentages des dépenses 2013

